

**L'Inspecteur de l'Education Nationale**

**À**

**Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école  
S/C de Messieurs les Chefs d'établissement**

Abu Dhabi, le 31 aout 2017.

## **NOTE DE SERVICE N° 1 – 2017/2018**

Je souhaite la bienvenue à tous ceux, chefs d'établissement, directeurs d'école, enseignants titulaires ou recrutés locaux, professeurs de langues... qui, à l'occasion de cette rentrée, exercent pour la première fois au sein de la zone Moyen-Orient Péninsule Indienne.

L'équipe de zone :

Georges ALZINA, Inspecteur de l'Education nationale pour la zone  
Courriels: [ien@louismassignon.com](mailto:ien@louismassignon.com)    [ien.mopi@aefe.fr](mailto:ien.mopi@aefe.fr)

Gwennaël PETILLAT, Conseiller Pédagogique pour la zone  
Téléphone : 0097124471377  
Courriel: [conseiller.pedagogique@louismassignon.com](mailto:conseiller.pedagogique@louismassignon.com)

Christelle PEREME, Secrétaire de l'IEN de zone (Présence de 8h à 12h du dimanche au jeudi inclus).  
Téléphone : 0097124449039 - Fax: 0097124493952  
Courriel: [secretariat.ien@louismassignon.com](mailto:secretariat.ien@louismassignon.com)

Adresse: Lycée Louis Massignon – PO Box 2314 – Abou Dhabi – Emirats Arabes Unis.

**Réf : circulaire n° 2017-045 du 09-3-2017**

**Sommaire :**

- 1) Prendre en compte la nouvelle organisation du temps scolaire.**
- 2) Favoriser l'efficacité d'enseignement :**
  - a - Systématiser les démarches d'évaluation diagnostique.**
  - b - Evaluer pour mieux accompagner.**
  - c - Accompagner les démarches de co-intervention.**
  - d - Renforcer la mise en œuvre du cycle 3.**
  - e - Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers.**

- 3) **Développer la politique de parcours et de projets :**
    - a - Développer des parcours scolaires.
    - b - Renforcer les enseignements linguistiques et culturels.
    - c - Développer les usages du numérique.
  
  - 4) **Dynamiser la formation et l'animation des personnels :**
    - a - Mieux former les personnels de droit local néo-recrutés.
    - b - Mieux accompagner les carrières.
    - c - Proposer une animation pédagogique unique sur l'ensemble du territoire de la zone.
  
  - 5) **Mieux communiquer pour mieux collaborer avec les familles.**
  
  - 6) **Mieux valoriser et fédérer les établissements du réseau**
  
  - 7) **Sécuriser l'environnement d'apprentissage.**
  
  - 8) **Mieux connaître les enseignants pour mieux piloter la zone :**
    - a - Renseigner les documents de suivi.
- 

Permettre à chaque élève d'acquérir dès le plus jeune âge les fondamentaux nécessaires à sa réussite, constitue la priorité éducative essentielle. C'est le sens des nouveaux programmes d'enseignement mis en œuvre à la rentrée scolaire 2016.

### **1) Prendre en compte la nouvelle organisation du temps scolaire**

Cf. décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré.

Les 108 heures sont réparties de la manière suivante à partir de cette rentrée :

- 36h consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ;
- 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- 18 heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ;
- 6 heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Les Activités pédagogiques complémentaires (APC) permettent d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, de renforcer l'accompagnement différencié, l'adaptation à leurs besoins.

L'organisation des sorties scolaires exige discernement, anticipation et accompagnement, pour permettre à tous les élèves d'y participer. Les délais d'instruction doivent être respectés pour garantir la sécurité, la validité et le suivi organisé des dossiers.

### **2) Favoriser l'efficacité de l'enseignement**

#### **a - Systématiser la démarche d'évaluations diagnostiques**

La zone MOPI a souhaité se doter d'outils communs d'évaluation diagnostique pour les élèves entrant au CP et au CM1 (entrée dans le cycle 2 et entrée dans le cycle 3).

Ces outils visent d'abord à aider les enseignants de cours préparatoire et de cours moyen première année, à identifier les besoins des élèves en français, mathématiques, (et "questionner le monde" en CP).

Les exercices proposés s'appuient sur des situations pratiques et des modalités de passation simples.

L'usage de ces outils a également vocation à constituer une opportunité d'aide au pilotage pédagogique de zone.

En effet l'analyse propre à chaque classe reste fondamentale. Elle permet d'apprécier le degré de maîtrise des compétences évaluées en vue d'adapter les progressions pédagogiques aux besoins recensés. Cet aspect sera complété par une analyse d'établissement et de zone.

Je sollicite donc chaque enseignant de CP et de CM1 pour qu'il fasse passer ces épreuves, renseigne le tableau de remontée des résultats joint à l'envoi concernant les évaluations et le transmette au bureau de l'IEN ([conseiller.pedagogique@louismassignon.com](mailto:conseiller.pedagogique@louismassignon.com)) avant le 19 octobre 2017.

Un retour d'information pourra ainsi être proposé à l'ensemble des établissements à l'occasion du regroupement des directeurs du mois de novembre.

Les équipes disposent depuis la rentrée 2016 d'une évaluation de zone au niveau A1 et A2 en français, visant à faciliter l'identification d'un niveau minimal de maîtrise du français pour les élèves intégrant le cursus scolaire en particulier entre la GS et le CE1.

Cette évaluation est accessible sur le site de zone <http://www.aefe-moyen-orient-peninsule-indienne.net/1er-degre/disciplines/langue-francaise-2/>

#### **b - Evaluer pour mieux accompagner**

« Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles ». Un des objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République est l'appréciation du niveau de maîtrise du socle commun à la fin de chaque cycle. Il tient compte de la nature transversale des connaissances et compétences du socle commun ainsi que du caractère progressif de leur acquisition.

Le [livret scolaire unique du CP à la 3e](#) est un des instruments nécessaires de cette information ; à ce titre, sa tenue fait l'objet d'un soin particulier de la part des équipes pédagogiques.

#### **c - Accompagner les démarches de co-intervention**

La co-intervention, le co-enseignement deviennent des pratiques professionnelles qui se généralisent dans les classes. Cette démarche doit être anticipée, doit pouvoir s'appuyer sur un cadre connu définissant les rôles et responsabilités de chacun, doit valoriser l'usage d'outils de communication facilitant les régulations au bénéfice des élèves.

#### **d - Renforcer la mise en œuvre du cycle 3**

La construction de progressions pédagogiques cohérentes dans chaque niveau et dans le cycle 3 (comme dans les autres cycles primaires) ou les échanges sur des gestes professionnels communs favorisant la meilleure acquisition des fondamentaux, doit favoriser l'émergence d'une culture pédagogique commune entre les premier et second degrés, condition nécessaire pour améliorer la réussite de tous les élèves.

L'élaboration collective de stratégies pédagogiques valorisant en particulier l'interdisciplinarité, l'accompagnement personnalisé, le travail en petits groupes et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) constituent des exemples concrets de ce travail.

On explorera avec les élèves différentes modalités d'enseignement. Il s'agit de s'appuyer notamment sur toutes celles qui favorisent la différenciation pédagogique et la conquête progressive d'un niveau d'autonomie dans le travail personnel. Une réflexion sera menée sur le travail personnel des élèves.

Le référentiel de l'éducation prioritaire (<http://eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html>) pourra constituer un ancrage de réflexion intéressant.

Ce référentiel est organisé autour de 6 priorités :

- Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun,
- Conforter une école bienveillante et exigeante,
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire,
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative,
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels,
- Renforcer le pilotage et l'animation des équipes.

Il fournit des repères fiables aux équipes pour permettre de conforter et développer les orientations pédagogiques les plus efficaces pour la réussite de tous qu'il s'agisse d'enseigner plus explicitement en s'attachant à clarifier les enjeux des tâches scolaires, de faire percevoir aux élèves ce qu'il s'agit de comprendre et d'apprendre au-delà de ce qu'il s'agit de faire ou encore d'enseigner les compétences et les processus qui permettent de réussir et d'apprendre.

Le conseil école collège (CEC) constitue un cadre de réflexion et d'action pour la continuité éducative et la scolarité obligatoire. Temps de concertation permettant l'analyse des besoins, la concrétisation des outils partagés, des projets, des partenariats, il répond à la recherche de cohérence dans et au-delà du cycle 3. Le principe du CEC en est clairement la construction de la progression de l'élève et l'outil en est la méthodologie de l'évaluation par compétences. Il conviendra en conséquence de soutenir la réflexion sur la progression pédagogique bâtie à partir du point de vue de l'élève à l'intérieur des cycles et d'un cycle à l'autre et poursuivre la personnalisation de l'aide et l'évaluation.

### **Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers**

<http://eduscol.education.fr/pid26463/besoins-educatifs-particuliers.html>

<http://eduscol.education.fr/pid25584/les-eleves-en-situation-de-handicap-ou-malades.html>

La présence importante dans les établissements de la zone d'élèves à besoins éducatifs particuliers (non-maitrise de la langue, troubles de l'apprentissage, troubles de l'attention, élèves intellectuellement précoces, difficultés scolaires persistantes, pour ne citer que quelques exemples), doit mobiliser toutes les équipes. Les démarches partagées, adossées à des équipes éducatives régulières et la formalisation de projets ou programmes personnalisés faciliteront les adaptations, le suivi des élèves et la communication interne et externe à leur sujet.

Le ministère de l'Éducation nationale vient d'éditer une note spécifique concernant les procédures concernant les élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger (circulaire N°2017-137 du 4-8-2017 paru au BOEN n°27 du 24 août 2017 - [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=119091](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=119091)).

Le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), constitue une certification désormais commune aux enseignants du premier et du second degré, atteste de la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. Dans un même souci de reconnaissance, les accompagnants à la scolarité des élèves en situation de handicap (AESH) peuvent désormais accéder au nouveau diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social option « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » par validation des acquis de l'expérience (VAE).

### **3) Développer la politique de parcours et projets**

#### **a - Développer des parcours scolaires**

De l'école au lycée, **le parcours citoyen** met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, dans le premier et second degré, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire et périscolaire (circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016).

La pédagogie de la laïcité, l'enseignement moral et civique, la mise en œuvre du parcours citoyen, la lutte contre les discriminations, le développement de l'éducation aux médias et à l'information, la généralisation de l'éducation au développement durable, préparent les élèves à devenir des citoyens actifs, responsables et engagés dans notre société démocratique.

La citoyenneté sera développée en faisant prévaloir une stricte neutralité du service public d'éducation vis-à-vis des croyances, ou de l'absence de croyance, des élèves et de leurs familles, en mettant chaque élève à égalité face aux principes laïques. Le principe de laïcité est enseigné dans le cadre de l'enseignement moral et civique, et au-delà, il est partie intégrante de l'ensemble des enseignements et de la vie scolaire. Il valorise le développement de l'esprit critique chez les élèves.

Tous les élèves bénéficient d'un **parcours éducatif de santé (PES)** de la maternelle au lycée. Il présente et regroupe les dispositifs et les activités pédagogiques et éducatives mises en place en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les enseignements.

Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** a pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès aux arts et à la culture. S'appuyant notamment sur le partenariat avec les acteurs du monde de l'art et de la culture, ou encore avec les ressources locales, la structuration de ce parcours repose sur un pilotage d'établissement fort.

## **b - Renforcer les enseignements linguistiques et culturels**

L'amélioration des compétences en langues vivantes des élèves français reste une priorité, car leur maîtrise constitue un atout pour l'avenir. Elle suppose de proposer une offre linguistique diversifiée, dès l'école élémentaire, et de veiller à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves, notamment dans le cadre de la scolarité obligatoire dont l'enseignement des langues vivantes se trouve renforcé depuis la rentrée scolaire 2016. Je vous invite sur ce dossier à vous référer à « la politique des langues de l'AEFE : pour une éducation plurilingue » – cf. cadrage pédagogique de l'AEFE <http://www.aefe.fr/pedagogie/politique-pedagogique/textes-de-cadrage>

## **c - Développer les usages du numérique**

La place du numérique dans les enseignements et les pratiques éducatives doivent se renforcer et se diversifier. Les connaissances et les compétences numériques, présentes dans les programmes de tous les cycles, seront rassemblées et organisées, de façon progressive et par grands domaines, dans un [cadre de référence des compétences numériques](#), couvrant la scolarité obligatoire ainsi que le lycée et publié à la rentrée scolaire 2017. Elles feront l'objet d'une évaluation, une attestation de compétences numériques étant ensuite délivrée aux élèves à l'issue de chaque cycle afin de rendre compte de leurs niveaux de maîtrise dans les principaux domaines d'usage du numérique.

## **4) Dynamiser la formation et l'animation des personnels**

### **a - Mieux former les personnels de droit local**

Le plan de formation continue des personnels de la zone MOPI renforce cette année l'offre de formation en direction des personnels de droit local. Elle est organisée selon une logique d'action-formation combinant des temps de regroupement et des temps in situ au sein de la classe et de l'école. Pour ces enseignants, elle représente 36 heures de stage en présentiel complété par des temps d'analyse de pratique avec un accompagnant pédagogique.

Les missions de suivi d'homologation et d'évaluation des établissements par le bureau de l'IEN s'orienteront en priorité sur le regard croisé (établissement/bureau de l'IEN) des suivis et formations des personnels recrutés en contrats locaux, de manière à compléter les actions de zone et d'établissement qui leur sont réservées.

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des nouveaux programmes, le ministère de l'Éducation nationale a mis à la disposition des professeurs et des formateurs un ensemble de [ressources d'accompagnement téléchargeables sur Éduscol](#). Adoptant des formes très variées (pistes de travail pour la mise en œuvre des programmes, vidéos de situations de classe, interviews filmées de chercheurs, travaux d'élèves commentés), ces ressources proposent aux équipes des pistes pour s'approprier l'esprit et les intentions des nouveaux programmes, définir des progressions pédagogiques, accompagner la construction et la mise en œuvre des situations d'enseignement.

### **b - Mieux accompagner les carrières**

Le PPCR ([Parcours professionnels, carrières et rémunérations](#)) et l'évaluation des enseignants dans sa nouvelle organisation se mettent en place dès cette rentrée. La rénovation des carrières qui s'applique aux personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, fonctionnaires dans l'enseignement public ou assimilés dans l'enseignement privé sous contrat, s'inscrit dans le cadre du PPCR dans la fonction publique. Elle conclut la modernisation et la revalorisation des métiers de l'éducation nationale commencées en 2013 dans le cadre de la refondation de l'École de la République.

La carrière est rendue plus lisible et transparente avec des durées d'échelon fixes et connues de tous. Aux trois rythmes d'avancement dans la classe normale, la carrière rénovée substitue une cadence unique, linéaire, de déroulement.

La rénovation de la carrière des personnels enseignants permet en outre de modifier les finalités de l'évaluation professionnelle. L'objectif est d'en faire un véritable outil de politique de ressources humaines. L'évaluation doit permettre de plus et mieux faire participer les personnels d'inspection et les personnels de direction au pilotage pédagogique, à la formation continue, au suivi et au conseil individuels et/ou collectifs ainsi qu'à l'accompagnement des personnels enseignants dans le cadre de leur exercice et de leur parcours professionnel. Chaque enseignant bénéficiera de trois rendez-vous de carrière pour faire le point de manière approfondie et objective sur son parcours. Des accélérations de carrière ou des perspectives de promotion plus rapides permettront de reconnaître et valoriser les parcours et l'engagement professionnel.

Une note de service spécifique du bureau de l'IEN sera transmise aux établissements pour les informer des procédures mises en œuvre spécifiquement à l'étranger.

### **c - Proposer une animation unique sur l'ensemble du territoire de la zone**

Une animation pédagogique sur les jeux mathématiques, les enjeux et approches didactiques s'y rapportant, sera proposée à l'ensemble des établissements pour les enseignants des 3 cycles, à l'occasion des missions du bureau de l'IEN.

### **5) Mieux communiquer pour mieux collaborer avec les familles**

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) (<http://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants.html>) qui se généralise en France, vise à aider les familles à acquérir la langue française, à connaître le fonctionnement et les attentes de l'école ainsi que les valeurs de la République. Il peut constituer un outil d'aide à l'intégration scolaire des élèves et à la compréhension par les familles des objectifs de l'école.

D'une manière générale la qualité de la relation entre l'École et les parents constitue un levier tant pour améliorer le climat scolaire que pour créer les conditions de la réussite scolaire. Le décret n° 2016-1574 du 23 novembre 2016 relatif aux représentants des parents d'élèves siégeant dans les conseils départementaux, régionaux, académiques et nationaux en France, concrétise le « statut du parent délégué », parfois mis en œuvre dans nos établissements.

### **6) Mieux valoriser et fédérer les établissements du réseau**

Le bureau de l'IEN proposera dès la rentrée scolaire une action fédératrice de zone intitulée « **les jeux de la zone MOPI** », ouvert à des élèves de cycle 3 et impliquant des pratiques d'activités physiques simples et ludiques. Cette démarche visera à renforcer l'accompagnement des équipes dans l'enseignement de l'EPS et à permettre des rencontres ludiques entre groupes d'élèves. Un évènement final sera proposé à Abu Dhabi en fin d'année scolaire. Une note spécifique présentera ce projet aux équipes.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger organise la 1<sup>ère</sup> édition de la « **Semaine des lycées français du monde** » du 12 au 19 novembre 2017. Cet évènement sera l'occasion de valoriser le dynamisme des établissements d'enseignement à l'étranger à travers de nombreuses initiatives : journées portes ouvertes et évènements conviviaux, rencontres sportives, projets culturels, solidaires et pédagogiques. Il vise à fédérer les communautés scolaires qui participent au succès du modèle éducatif français sur tous les continents et à promouvoir l'excellence des lycées français du monde auprès de nouveaux publics en France comme à l'étranger.

Localement, cet évènement permettra de fédérer l'ensemble des partenaires de l'enseignement français à l'étranger (postes diplomatiques, opérateurs français, élus, parents d'élèves, personnels, anciens élèves...) autour de projets menés par les écoles, collèges et lycées du réseau.

Plus largement, il rassemblera tous les établissements autour de thématiques partagées qui forgent la renommée et l'attractivité de notre modèle éducatif à l'international.

- Lundi 13 novembre
  - o Les sciences, l'innovation, le numérique
  - o La mobilité internationale des élèves du réseau
- Mardi 14 novembre
  - o L'école maternelle, une spécificité française
- Mercredi 15 novembre
  - o La pratique sportive dans les établissements français à l'étranger
- Jeudi 16 novembre
  - o L'enseignement de la philosophie, la culture de l'engagement et l'éducation à la citoyenneté
- Vendredi 17 novembre
  - o Les activités artistiques et culturelles
  - o L'école inclusive et l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Samedi 18 novembre
  - o L'orientation, la découverte des formations et des métiers
  - o Les anciens élèves des lycées français du monde

## 7) Sécuriser l'environnement d'apprentissage

Dans une conjoncture toujours marquée par la menace terroriste, la sécurité de la communauté éducative est une priorité absolue et doit rester une préoccupation permanente, partagée par tous.

La sécurité des écoles et des établissements scolaires face à la menace terroriste est développée dans le cadre des plans spécifiques mis en œuvre par les équipes de direction en lien avec les postes diplomatiques concernés.

Le renforcement des dispositifs relatifs au [Plan particulier de mise en sûreté \(PPMS\)](#) face aux risques majeurs et à la gestion de crise s'inscrit dans une démarche de responsabilité individuelle et collective face au risque. Cette démarche implique l'information des acteurs et des exercices réguliers de simulation.

## 8) Mieux connaître les enseignants pour mieux piloter la zone

### a - Documents de suivi :

Le lien suivant <https://form.jotform.me/71490993204459> « fiche individuelle » est accessible depuis cette note à chaque personnel du 1<sup>er</sup> degré. Son information permettra de fournir les données administratives essentielles au bureau de l'IEN. L'information du courriel du directeur permettra également à celui-ci de récupérer les mêmes informations utiles au suivi des personnels. Je remercie donc chacun de renseigner ce formulaire avant la fin du mois de septembre.

Le document joint en annexe est destiné à l'aide à la planification des « 108 heures » dont les contenus et modalités sont précisés par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017. Cette organisation contribuera au pilotage de l'équipe et le document devra être tenu à la disposition de l'IEN lors des missions d'évaluation.

A tous, je souhaite une excellente année scolaire.





**Tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école**

Nom de l'école : .....

**Obligation de service des enseignants - 108 h**

*Circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013*

**36 h - Activités Pédagogiques Complémentaires**

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

- Aide au travail personnel

- Activité prévue par le projet d'école

	- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages	- Aide au travail personnel	- Activité prévue par le projet d'école
1 <sup>ère</sup> période			
2 <sup>ème</sup> période			
3 <sup>ème</sup> période			
4 <sup>ème</sup> période			
5 <sup>ème</sup> période			



**Tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école**

Nom de l'école : .....

**Obligations de service des enseignants - 108 h**

*Circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013*

	<b>48 h</b> Concertation	Animation Pédagogique <b>9 h</b>	Actions de formation continue (hors Plan Régional de Formation) <b>9 h</b>	Conseils d'école <b>6 h</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils des maîtres (au moins 1 fois/ par trimestre)</li> <li>- Conseils de cycle</li> <li>- Liaisons inter cycles</li> <li>- Liaisons école-collège</li> <li>- Relations avec les parents</li> <li>- Elaboration et suivi des PPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations pédagogiques proposées par l'équipe de l'inspection : les écoles figurant dans son programme de missions veilleront à réserver 3 heures durant la période concernée</li> <li>- Animations pédagogiques mises en œuvre par le directeur ou par toutes autres ressources humaines de l'établissement ou de son environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de formation continue à distance sur des supports numériques</li> </ul> <p><b>On attendra les instructions du service pédagogique de l'AEFE pour programmer les heures correspondantes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils d'école (au moins 1 fois par trimestre)</li> </ul>
1 <sup>ère</sup> période				
2 <sup>ème</sup> période				
3 <sup>ème</sup> période				
4 <sup>ème</sup> période				
5 <sup>ème</sup> période				